

# Interdiction du voile intégral : il s'agit d'émanciper et non de restreindre

Communiqué de presse du 13.9.10, [http://www.ufal.info/lettres/ufal\\_interdiction-voile-integral.htm](http://www.ufal.info/lettres/ufal_interdiction-voile-integral.htm)

UFAL (Union des Familles Laïques) en PACA  
UFAL-LAÏQUES 4, rue F. Davso 13001 Marseille. midi@ufal.fr - tél. 06 19 58 40 84. [www.ufal.fr](http://www.ufal.fr)

**Dossier Voile Intégral :** <http://laïq.blog.free.fr/index.php?post/2009/09/25/Voile-Int%C3%A9gral--Dossier>



Marseille, porte d'Aix

**Le projet de loi “interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public”** est examiné par le Sénat le lundi 13 septembre. L'UFAL, qui avait été entendue sur ce sujet par la commission parlementaire présidée par André Gérin (1), s'était réjouie de l'adoption de cette loi par l'Assemblée nationale le 13 juillet dernier. Considérant en effet d'une part que le voile intégral, loin d'être un signe religieux, est l'emblème d'un projet politique qui dénie à la femme qui le porte le droit d'être une personne, et qu'il a d'autre part pour effet de rejeter l'autre à une distance infinie, l'UFAL a toujours été favorable à une loi interdisant le port de ce “masque” dans tous les espaces de la société civile.

**Après une année de débats publics** particulièrement riches, l'UFAL déplore que certains députés ou que certaines organisations soutiennent encore des positions contraires aux principes qu'ils prétendent défendre par ailleurs. Elle s'étonne ainsi de ce que des représentants de la gauche se soient abstenus lors du vote à l'Assemblée nationale : pour ne pas aller dans le sens de la majorité (ou bien pour ne pas indisposer certaines soutiens ?), ces députés ont préféré céder sur les principes républicains et cautionner le port d'un vêtement odieux qui symbolise l'asservissement des femmes. L'UFAL s'étonne aussi de ce que des représentants d'organisations féministes ou de défense des droits de l'Homme appellent aujourd'hui à s'opposer au vote de ce projet de loi, au nom de la “liberté” des femmes.

**Aux premiers nous disons qu'ils commettent une erreur** politique majeure ; aux seconds, qu'ils trahissent la cause des femmes qu'ils prétendent vouloir défendre, tant à l'égard de celles qui sont présentes sur le territoire français, que de celles qui sollicitent à l'extérieur le soutien d'un État laïque contre les intégrismes dont elles sont victimes.

**Comme dans le cas de la prostitution “volontaire”**, faut-il faire fond sur le consentement présumé des victimes ? Le projet a au moins le mérite d'assimiler les responsables de l'enfermement par le voile à des proxénètes.

**Ayant, de 1989 à 2004, soutenu avec constance l'interdiction** des signes ostensibles à l'école contre les tenants du relativisme culturel et du communautarisme, l'UFAL connaît bien leur rengaine : dénonciation du caractère liberticide de toute interdiction, islamophobie, discrimination, racisme... Il est presque comique de voir que les mêmes qui, jadis, revendiquaient la liberté de porter le voile à l'école publique en appellent aujourd'hui au principe de laïcité pour refuser la loi prohibant le port du voile intégral. La laïcité n'a rien à faire dans ce dossier, puisque ce principe de s'applique qu'aux espaces relevant de la sphère publique.

**L'UFAL rappelle que le voile intégral** n'est pas à prohiber en tant que signe religieux puisque la liberté des cultes et l'expression qui en découle restent légitimes dans l'espace de la société civile. Il doit être interdit parce qu'il porte atteinte à la dignité des personnes ainsi qu'à l'ordre public.

**L'UFAL considère enfin que l'interdiction** du voile intégral est une mesure législative nécessaire, mais non suffisante. Il faut poursuivre la lutte contre l'intégrisme et le communautarisme en liant le combat laïque et le combat social. On ne peut en effet lutter efficacement contre le voile intégral si l'on fait l'économie d'une réflexion plus générale sur les causes qui expliquent l'exacerbation des communautarismes, exacerbation qui particulièrement sensible dans des quartiers populaires de plus en plus désertés par les services publics. Mais il faut également œuvrer pour que le principe d'égalité hommes-femmes, principe qui concerne toutes les catégories sociales, soit effectif, d'abord au niveau de la famille et de l'école, puis dans la vie professionnelle.

(1) <http://www.ufal.org/audition-de-lufal-par-la-mission-parlementaire>

